

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH CAPITALISATION

SICAV BH CAPITALISATION publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par Mme Sana JAMOUSI.

BILAN **au 31 Décembre 2021** **(unité : TND)**

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	8 825 736	5 046 844
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		556 556	534 100
b- Obligations et valeurs assimilées		8 269 180	4 512 744
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		9 639 443	3 932 064
a- Placements monétaires	3 - 2	9 235 832	3 007 241
b- Disponibilités		403 611	924 823
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	2 068	840
AC 4 - Autres Placements		-	3 110 687
TOTAL ACTIF		18 467 247	12 090 435
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 4	37 190	23 567
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 5	353 409	466 056
TOTAL PASSIF		390 599	489 623
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	17 180 303	10 963 822
CP- 2 Sommes capitalisables		896 345	636 990
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)	3 - 7	-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice		896 345	636 990
ACTIF NET		18 076 648	11 600 812
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 467 247	12 090 435

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
	Notes		
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	432 442	233 209
a- Dividendes		17 645	23 985
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		414 797	209 224
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	480 868	167 184
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		913 310	400 393
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	127 587	46 931
REVENU NET DES PLACEMENTS		785 723	353 462
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	136 312	23 279
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	55 240	24 683
RESULTAT D'EXPLOITATION		866 795	352 058
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		29 550	284 932
Sommes capitalisables de l'exercice		896 345	636 990
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(29 550)	(284 932)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(2 310)	(14 106)
* +/- values réalisées sur cession des titres		7 239	2 097
* Frais de négociation des titres		(1 259)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		870 465	340 049

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>870 465</u>	<u>340 049</u>
a- Résultat d'exploitation	866 795	352 058
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(2 310)	(14 106)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	7 239	2 097
d- Frais de négociation des titres	(1 259)	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	23 096 733	9 156 656
* Capital	68 210 400	27 951 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(46 493 774)	(19 204 478)
* Régularisation des sommes capitalisables	1 380 107	409 934
b- Rachats	17 491 361	2 374 397
* Capital	51 385 900	7 185 800
* Régularisation des sommes non capitalisables	(34 999 511)	(4 936 405)
* Régularisation des sommes capitalisables	1 104 972	125 002
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 475 837	7 122 308
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	11 600 812	4 478 504
b- En fin de l'exercice	18 076 649	11 600 812
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	350 192	142 538
b- En fin de l'exercice	518 437	350 192
VALEUR LIQUIDATIVE	34,868	33,127
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,26%	5,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTE SUR LE BILAN :

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2021	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		7 984 623	8 269 180	44,78%	45,75%	
Titres émis par le Trésor :		3 000 000	3 063 438	16,59%	16,95%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	5 000	500 000	517 745	2,80%	2,86%	
EMP NAT 21 T2 CB	15 000	1 500 000	1 537 032	8,32%	8,50%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	10 000	1 000 000	1 008 661	5,46%	5,58%	
Titres émis par des sociétés :		4 984 623	5 205 742	28,19%	28,80%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	320 000	334 890	1,81%	1,85%	AA+
AMEN BANK SUB 2020-03	6 300	630 000	670 905	3,63%	3,71%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	99 820	101 261	0,55%	0,56%	
AMEN BANK SUB 2021-1	4 000	400 000	419 263	2,27%	2,32%	
ATB SUB 2017	2 500	200 000	210 601	1,14%	1,17%	
ATL SUB 2017	3 000	180 000	182 400	0,99%	1,01%	BB

BH 2009	5 000	115 003	115 017	0,62%	0,64%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	60 000	62 771	0,34%	0,35%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	550	33 000	34 693	0,19%	0,19%	
BNA SUB 2017-1	1 000	60 000	62 184	0,34%	0,34%	
BNA SUB 2018-1 TV	16 670	666 800	684 124	3,70%	3,78%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	180 000	190 157	1,03%	1,05%	
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 253	0,22%	0,23%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	140 000	140 870	0,76%	0,78%	BBB-
HL 2017-3	3 000	240 000	254 755	1,38%	1,41%	BB
HL 2020-02	2 000	160 000	161 821	0,88%	0,90%	BB-
HL 2020-03	3 000	300 000	322 824	1,75%	1,79%	BB+
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	320 000	339 147	1,84%	1,88%	
TL 2017-1	3 000	180 000	186 401	1,01%	1,03%	BBB+
TLF SUB 2020	3 000	300 000	322 713	1,75%	1,79%	BB+
TLF SUB 2021	3 000	300 000	304 188	1,65%	1,68%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	60 000	63 504	0,34%	0,35%	
Titres OPCVM :		554 764	556 556	3,01%	3,08%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	3 412	554 764	556 556	3,01%	3,08%	
Total Général		8 539 387	8 825 736	47,79%	48,82%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	4 910 671	132 071	4 102	5 046 844	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	3 000 000			3 000 000	
Obligations émises par les sociétés	1 700 200			1 700 200	
Titres OPCVM	417 631			417 631	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations	-1 096 250			-1 096 250	
Cession des Titres OPCVM	-392 865			-392 865	7 239
* Variation des plus ou moins valeurs latentes					
Titres OPCVM			-2 310	-2 310	
* Variation des intérêts courus					
		152 486		152 486	
Soldes au 31 décembre 2021	8 539 387	284 557	1 792	8 825 736	7 239

3.2. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **9 235 832** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% Actif	Emetteur
CD301221/090122LAOUINA(7,25%,10J)	499 196	499 357	2,70%	BH BANK
CD231221/020122MEDENINE (7,25%,283J)	499 196	499 920	2,71%	BH BANK
CD171221/160422BLE(8,5%,120J)	488 979	490 357	2,66%	BH BANK
CD171221/160422BHL(8,5%,120J)	977 958	980 712	5,31%	BH LEASING
Certificat de dépôt	2 465 329	2 470 346	13,38%	
CT010221/010222CUN(7,15%,365J)	100 000	105 234	0,57%	BH BANK
CT030221/030222ENNASR(7,15%,365j)	140 000	147 284	0,80%	BH BANK
CT040221/040222ENNASR(7,15%,365J)	400 000	420 749	2,28%	BH BANK
CT120221/110222MEGRINE(7,15%,364J)	74 000	77 746	0,42%	BH BANK
CT040321/040322ENNASR(7,23%,365j)	39 000	40 873	0,22%	BH BANK
CT150321/150322LAOUINA+(7,23%,365J)	150 000	156 941	0,85%	BH BANK
CT290321/290322MEDNINE(7,23%,365J)	119 000	124 242	0,67%	BH BANK
CT310321/010422MEDENINE(7,23%,366J)	55 000	57 406	0,31%	BH BANK
CT060421/050422CHARGUIA(7,23%,364J)	386 000	402 515	2,18%	BH BANK
CT140421/140422CUN(7,23%,366J)	200 000	208 304	1,13%	BH BANK
CT150421/150422SFAX LAFRANE(7,23%,365J)	39 000	40 613	0,22%	BH BANK
CT200421/200422ENNASR(7,23%,365J)	50 000	52 028	0,28%	BH BANK
CT260421/260422CUN(7,23%,365J)	183 000	190 250	1,03%	BH BANK
CT260421/260422ENNASR(7,23%,365J)	632 000	657 038	3,56%	BH BANK
CT040521/040522CUN(7,25%,365J)	20 000	20 769	0,11%	BH BANK
CT050521/050522ENNASR(7,25%,365J)	80 000	83 064	0,45%	BH BANK
CT050521/050522LAOUINA(7,25%,365J)	137 000	142 247	0,77%	BH BANK
CT070521/060522LAOUINA(7,25%,364J)	400 000	415 191	2,25%	BH BANK
CT110521/110522CHARGUIA(7,25%,365J)	272 000	282 157	1,53%	BH BANK
CT190521/190522LAOUINA(7,25%,365J)	400 000	414 428	2,24%	BH BANK
CT280521/300522CUN(7,25%,367J)	55 000	56 905	0,31%	BH BANK
CT310521/310522LAOUINA(7,25%,365J)	116 000	119 963	0,65%	BH BANK
CT070621/070622MEDENINE(7,25%,365J)	58 000	59 917	0,32%	BH BANK
CT270821/26082022LAOUINA(7,29%,364J)	150 000	153 044	0,83%	BH BANK
CT091121/09112022ENNASR(7,24%,365J)	36 000	36 303	0,20%	BH BANK
CT101121/101122MEGRINE(7,24%,365J)	99 000	99 817	0,54%	BH BANK
CT111121/111122ENNASR(7,24%,365J)	150 000	151 214	0,82%	BH BANK
CT121021/12102022LAOUINA(7,25%,365J)	62 000	62 798	0,34%	BH BANK
CT121121/111122ENNASR(7,24%,364J)	105 000	105 833	0,57%	BH BANK
CT131021/13102022ENNASR(7,25%,365J)	50 000	50 636	0,27%	BH BANK
CT131221/13122022LAOUINA(7,25%,365J)	300 000	300 906	1,63%	BH BANK
CT151021/17102022ENNASR(7,25%,367J)	60 000	60 744	0,33%	BH BANK
CT161121/151122CHARGUIA(7,24%,364J)	32 000	32 234	0,17%	BH BANK
CT191121/181122CUN(7,24%,364J)	18 000	18 123	0,10%	BH BANK
CT191121/181122SIDIDAOUED(7,24%,364J)	44 000	44 300	0,24%	BH BANK

CT211021/211022ENNASR 1(7,25%,365J)	340 000	343 890	1,86%	BH BANK
CT221021/20102022SIDIDAOUED(7,25%,353J)	120 000	121 354	0,66%	BH BANK
CT231121/23112022LAOUINA(7,24%,365J)	210 000	211 300	1,14%	BH BANK
CT301121/29112022ENNASR(7,24%,364J)	300 000	301 523	1,63%	BH BANK
CT031221/02122022CUN(7,25%,61J)	200 000	200 922	1,09%	BH BANK
CT011221/01122022CUN(7,25%,365J)	30 000	30 148	0,16%	BH BANK
CT011121/011122SFAX LAFRANE(7,24%,365J)	139 000	140 343	0,76%	BH BANK
CT121121/111122CUN(7,24%,364J)	24 000	24 190	0,13%	BH BANK
Compte à Terme	6 574 000	6 765 486	36,64%	
Total	9 039 329	9 235 832	50,01%	

3.3. Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **2 068** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances	548	548
Agios Créditeurs à encaisser	1 520	292
Total	2 068	840

3.4. Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **37 190** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	24 793	13 130
Rémunération du distributeur à payer	4 959	4 175
Rémunération du dépositaire à payer	7 438	6 262
Total	37 190	23 567

3.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à **353 409** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Solde des souscriptions/Rachats	102 050	215 708
Jetons de présence	11 250	5 664
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 647	1 033
Etat retenues à la source	17	26
Honoraires CAC à payer	12 499	13 812

Rémunération du Directeur Général	167	176
TCL à payer	1 000	140
Autres crédateurs	5 103	5 103
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	-	4 718
Total	353 409	466 056

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2020 encaissés le 15/12/2020 et dont la période de souscription a été clôturée le 29/01/2021.

3.6. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020	
Montant	10 963 822
Nombre de titres	350 192
Nombre d'actionnaires	196
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	68 210 400
Nombre de titres émis	682 104
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(51 385 900)
Nombre de titres rachetés	(513 859)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 310)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	7 239
Frais de négociation de titre	(1 259)
Résultat incorporé à la VL (*)	636 990
Régularisation du résultat incorporé à la VL	306 033
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	(303 665)
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	(11 251 047)
Capital au 31-12-2021	
Montant	17 180 303
Nombre de titres	518 437
Nombre d'actionnaires	255

(*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2021

3.7. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté et/ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	352 058	284 932	306 033	943 023
Exercice 2021	866 795	-	29 550	896 345

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **432 442** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	17 645	23 985
Revenus des obligations & valeurs assimilées	414 797	209 224
Total	432 442	233 209

4.2. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **480 868** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	5 017	1 505
Revenus de certificats de dépôt (Echus)	221 153	112 486
Revenus de certificats de dépôt (Report)	(1 505)	-
Intérêts sur comptes à terme (Potentiel)	191 486	2 993
Intérêts sur comptes à terme (Echus)	59 936	47 695
Intérêts sur comptes à terme (Report)	(2 993)	-
Intérêts sur Dépôts à vue (Echus) (*)	6 254	2 505
Intérêts sur Dépôts à vue (Potentiel)	1 520	-
Total	480 868	167 184

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

4.3. Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **127 587** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire (a)	85 058	30 691
Rémunération du dépositaire (b)	25 517	9 744
Rémunération du distributeur (c)	17 012	6 496
Total	127 587	46 931

- (a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.
- (b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.
- (c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.

4.4. Note sur les autres produits :

Les autres produits totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **136 312** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de Bons caisse (Potentiel)	-	23 279
Revenus de bons de caisses (Report)	(23 279)	-
Revenus de bons de caisses (Echus)	159 591	-
Total	136 312	23 279

4.5. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **55 240** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevances CMF	17 012	6 496
Honoraires commissaires aux comptes	11 001	9 882
Jetons de présence	16 836	4 809
Rémunération du Directeur Général (*)	1 990	2 118
TCL	8 189	1 058
Contribution sociale de solidarité	12	200
Autres charges	200	120
Total	55 240	24 683

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1. Données par action :

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	1,762	1,143	1,772	1,521	1,336
Charge de gestion des placements	0,246	0,134	0,214	0,145	0,116
<u>Revenu net de placements</u>	1,516	1,009	1,558	1,375	1,22
Autres produits	0,263	0,066	-	-	-
Autres charges	0,107	0,070	0,151	0,108	0,183
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	1,672	1,005	1,407	1,267	1,037
Régularisation du résultat d'exploitation	0,057	0,814	-0,020	0,001	0,249
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	1,729	1,819	1,386	1,268	1,286
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,004	-0,040	1,452	0,255	0,139
+/- values réalisées sur cession des titres	0,014	0,006	-1,576	-0,063	-0,149
Frais de négociation de titre	-0,002	-	-0,021	-0,013	-
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,007	-0,034	-0,145	0,178	-0,010
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	1,679	0,971	1,262	1,445	1,027
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,007	-0,034	-0,145	0,178	-0,010
Régularisation du résultat non capitalisable	0,005	-0,077	-	0,001	-0,012
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,012	-0,112	-0,145	0,179	-0,022
Distribution de dividendes	-	-	-	1,286	0,585
Valeur liquidative	34,868	33,127	31,420	30,179	30,018

5.2. Ratios pertinents :

Libellé	2021	2020	2019	2018	2017
Actif Net Moyen	16 736 587	6 528 450	4 630 862	4 362 236	4 302 177
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,76%	0,72%	0,66%	0,48%	0,39%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,38%	0,46%	0,35%	0,61%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,18%	5,39%	4,32%	4,17%	3,45%

6. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 25 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV « BH CAPITALISATION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 18 467 247**, un actif net de **D : 18 076 648** et un bénéfice de **D : 870 465** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Afin de se conformer aux dispositions de la note 2.1. (c), votre société a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/11/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au titre du 4ème trimestre 2021, s'élèvent à 1 520 dinars.

Par ailleurs, le 4ème trimestre a supporté les agios créditeurs relatifs au 3ème trimestre 2021 pour un montant de 3 605 dinars.

- 2- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 47,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,20% du total des actifs ont dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- 3- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la clôture de la période 38,82% de l'actif total se situant en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place

d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Tunis, le 04 Mars 2022

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mme Sana JAMOSSI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH CAPITALISATION, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021

- Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.

La charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 85 058 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 17 012 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 25 517 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 1 990 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2021 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 a fixé le montant brut des jetons de présence à 1 500 Dinars net par administrateur. La

charge enregistrée au titre des jetons de présence (y compris la quote-part de régularisations afférentes à l'exercice précédent) totalise un montant brut de 16 836 Dinars.

Tunis, le 04 Mars 2022

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mme Sana JAMOSSI

